



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

25 janvier 2012

1 - Action institutionnelle

Journée internationale contre les mutilations génitales féminines

Chaque année le **6 février** à l'initiative de l'**Organisation des Nations Unies** (UNFPA et UNICEF) la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines est célébrée dans le monde entier. Selon les estimations de l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS), entre 130 et 140 millions de femmes ont subi une forme quelconque de mutilation génitale. L'année dernière (synthèse du 21 février 2011), Roselyne BACHELOT-NARQUIN rappelait les mesures prévues dans le volet consacré aux MSF dans le plan de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 : « *Sensibiliser davantage le grand public et les professionnels ; faire évoluer la législation ; et former les professionnels, afin de prévenir, de dépister et de prendre en charge* ». Au sujet de la formation des professionnels confrontés aux problématiques des violences et mutilations sexuelles, Roselyne BACHELOT-NARQUIN indiquait qu'il s'agissait de « *l'une des missions fondamentales du réseau des déléguées régionales et des chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité* ».



L'adolescence face aux mutilations sexuelles

La **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France** organise avec ses partenaires institutionnels et associatifs la 3^e édition de la demi-journée d'information et sensibilisation des professionnels sur les mutilations sexuelles féminines (MSF) le **vendredi 3 février 2012** de 14 h à 17 h 30 à l'Université d'Evry. Le thème retenu cette année est le thème de « l'adolescence face aux mutilations sexuelles féminines ». Cette journée a pour objectif d'informer les professionnel-les (santé, social et éducation) sur la problématique des MSF, qui est une forme de violences faites aux femmes et un enjeu de santé publique. Elle doit aussi leur permettre d'identifier des actions (et leurs porteurs) déjà menées en Ile-de-France. En effet, après plusieurs dizaines d'années de prévention menée avec succès dans le cadre du suivi pédiatrique des enfants, notamment pour les familles primo-arrivantes qui doivent être sensibilisées, suivies et soutenues dans l'abandon de la pratique de l'excision, plusieurs raisons poussent à s'intéresser aussi à la période adolescente.

[Pour en savoir plus et retrouver le programme sur le site de la préfecture de région](#)

Baromètre sur la perception des discriminations au travail

Alors que **Le Monde** vient de publier trois pages (édition du 24 janvier) consacrées à une enquête menée par **Radio France** et intitulée « Quel travail voulons-nous ? », **Le Défenseur des droits**, Dominique BAUDIS, et le Directeur du bureau de l'**Organisation internationale du travail** (OIT) pour la France, Jean-François TROGRILIC, rendent public le 25 janvier les résultats du 5^e « Baromètre sur la perception des discriminations au travail : regard croisé salariés du privé et agents de la fonction publique ». **Libération**, qui annonce la publication du baromètre dans son édition du 25 janvier, pointe en particulier les discriminations liées à la maternité, ce que confirme une dépêche de l'**Agence France Presse** du 25 janvier : « du côté des facteurs de discrimination, les victimes évoquent principalement le sexe, la grossesse ou la maternité, ainsi que l'âge pour les salariés du privé. Les témoins évoquent pour leur part avant tout des discriminations liées au sexe, à l'origine ethnique, à l'apparence physique et aux activités syndicales (les salariés du privé, évoquant également l'âge). L'auteur le plus fréquemment cité de ces discriminations est le supérieur hiérarchique ». Rappelons que Maryvonne LYAZID est adjointe et vice-présidente du collège chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. Une bonne occasion de signaler aussi la mise en ligne du nouveau site du **Défenseur des droits**.

<http://defenseurdesdroits.fr/>



Lutte contre les violences : partenariat entre les acteurs publics et l'entreprise

Le 21 novembre 2011, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le site PSA de Charleville-Mézières accueillait une manifestation exceptionnelle. Joël CAFFIAU, directeur de **PSA**, Hélène PIATKOWSKI, présidente du **Centre d'information des femmes et des familles** (CIDFF), et Marie-Agnès HYON-PAUL, **chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité** au nom du préfet des Ardennes, ont signé une convention de « Prévention et lutte contre les violences conjugales ». Cette convention décline à l'échelon local le protocole signé le 25 novembre 2009 entre le Ministre du travail et le groupe **PSA**. Elle favorise le partenariat entre les acteurs publics et l'entreprise afin de mieux informer et sensibiliser à la lutte contre les violences. On notait la présence des membres de la commission égalité hommes-femmes de l'entreprise PSA ainsi que des partenaires associatifs œuvrant dans la lutte contre les violences. Après avoir commenté les statistiques nationales, la Chargée de mission départementale a présenté les moyens mis en œuvre dans les Ardennes pour accompagner les femmes victimes. Une exposition, les outils de communication et le guide départemental étaient à disposition du public.

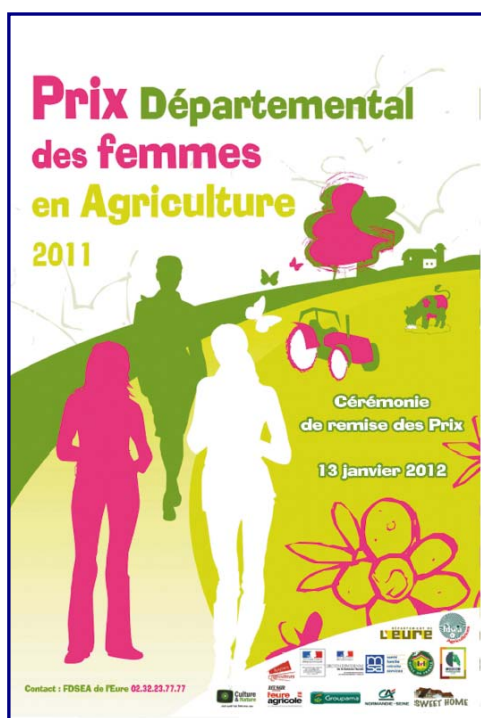
Séminaire de restitution du Plan d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail

Le 9 décembre 2012, Daniel CANEPA, préfet de la Région Ile- de- France, Préfet de Paris, a ouvert le séminaire de restitution des travaux réalisés en 2011 dans le cadre du « Plan d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail » et plus particulièrement sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan pluriannuel signé le 10 mars 2009, au sein duquel l'Etat et les partenaires sociaux se sont engagés pour la mise en œuvre concertée et partenariale d'une politique volontariste de réduction des inégalités professionnelles, privilégie le dialogue social et le développement de la négociation collective dans l'entreprise, ainsi que la concertation territoriale. A l'occasion de cette demi-journée, les différents partenaires (**Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, DIRECCTE, Conseil régional d'Ile de France, CGPME, MEDEF, CFTC, CFE-CGC, CFDT, CGT et FO) se sont succédé à la tribune pour présenter les différentes actions réalisées : accompagnement des PME, formation des représentants du personnel, des représentants syndicaux, mixité des métiers, colloques. Ce séminaire a démontré la richesse des partenariats engagés en Ile de France pour faire avancer concrètement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



[Plus d'informations sur le site du plan égalité en Ile-de-France](#)

Deuxième édition du Prix des femmes en agriculture à Evreux



Pour la deuxième année consécutive, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire a remis le Prix départemental des Femmes en Agriculture le vendredi 13 janvier 2012 à la Préfecture de l'Eure. Organisé par l'Etat (**Direction départementale de la cohésion sociale**), la Commission des Agricultrices de la FDSEA, et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, ce prix vise à faire reconnaître et à encourager l'activité des femmes dans le secteur agricole dans l'Eure. C'est aussi un bon moyen de valoriser les idées, les expériences et le dynamisme des agricultrices euroises. Pour la deuxième édition de ce prix dans le département, une vingtaine de dossiers ont été reçus ! Parmi elles, six ont été présélectionnées : elles représentent des parcours variés, qui s'inscrivent dans les catégories suivantes : traditionnel, atypique/diversification et jeunes agricultrices. Le Guide des droits des Femmes en Agriculture, qui recense les avancées

législatives et réglementaires en faveur des femmes en agriculture, réalisé par les organisateurs du concours, a été également distribué aux participantes.

Respect du principe de laïcité

La proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité adoptée par le Sénat (synthèse du 19 janvier) a été transmise à l'**Assemblée nationale** le 18 janvier 2012 et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république.

Agir contre le harcèlement à l'école

Trois petits films réalistes présentant des situations de harcèlement entre élèves et mettant en garde contre leurs effets sont diffusés depuis le 24 janvier, dans le cadre de la campagne « Agir contre le harcèlement à l'école » du **ministère de l'Education nationale**. Le ministère a mis en ligne un site dédié à cette campagne. L'un des films est consacré au harcèlement sexuel et à la diffusion de rumeurs infondées avec le même message final que les deux autres films : « *Le harcèlement à l'école peut avoir des conséquences sérieuses : perte de confiance, troubles psychologiques, dépression, conduites suicidaires* ».

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>



2 - Egalité et non discrimination

« L'invention de la diversité » de Réjane SENAC-SLAWINSKI

Réjane SENAC-SLAWINSKI publie « L'invention de la diversité » aux **PUF**. « *Au-delà de sa dimension consensuelle, la diversité interroge les tensions entre politique d'égalité et politique de l'identité, république indivisible et société de la reconnaissance* » souligne l'auteure. A l'issue d'une importante recherche, « *l'invention de la diversité peut être qualifiée* », selon Réjane SENAC-SLAWINSKI, « *de politique parce qu'elle incarne non seulement l'avènement d'un sujet légitime de politique publique, mais aussi et avant tout celui d'un principe de justice* ». « *A l'instar de la promotion de la parité, celle de la diversité contribue à conditionner le principe d'égalité à son utilité au nom d'un libéralisme vertueux. Sacrifier l'égalité à la valorisation de la différence ne revient-il pas à rendre politiquement correcte une forme larvée de sexisme et de racisme « bienveillants » ?* » se demande-t-elle alors.



« Contre les publicités sexistes » par le Collectif contre le publisexisme

A paraître en février aux éditions **L'Echappée** : « Contre les publicités sexistes » signé par le Collectif contre le publisexisme. « *La publicité exploite le corps des femmes pour susciter du désir, générer de l'envie, exacerber les frustrations et rendre le produit à vendre « appétant »* » explique la présentation de l'éditeur. « *Soumise aux normes aliénantes d'une beauté stéréotypée, symbole du plaisir sexuel, ou encensant la ménagère passive cantonnée dans sa cuisine, l'image des femmes n'a jamais été autant instrumentalisée. Omniprésentes et conçues pour marquer les esprits, ces représentations modèlent notre imaginaire et participent à la construction des normes de genre : d'un côté, la féminité associée à la jeunesse, à la beauté et à la maternité et, de l'autre, la virilité à la force, à la puissance et à l'action. Loin d'être un art, tout sauf inoffensive - c'est-à-dire perçue au second degré par des consommateurs responsables -, la publicité véhicule les pires clichés sexistes et renforce la domination patriarcale* ». Le Collectif Contre le Publisexisme a été créé à l'automne 2001 pour lutter contre les stéréotypes sexistes véhiculés par la publicité. On lui doit déjà l'ouvrage « Contre les jouets sexistes » paru en novembre 2007 aux éditions **L'Echappée** et la plaquette « Pas de cadeau pour le sexisme ». (Synthèses des 21 décembre 2007, 16 mai et 12 décembre 2008).



Consommation : qui décide ? Madame ou Monsieur ?

Sous le titre « *Qui décide ? Madame ou Monsieur ?* », **Le Parisien** du 23 janvier annonce que des chercheurs recrutent des couples. « *Leur mission* », selon le quotidien : « *éclairer la science sur une question loin d'être anodine, la prise de décision en matière d'achats* ». Une enquête à suivre...

« Genre, le désaccord » : précisions

Suite à notre sujet titré « *Genre, le désaccord* », on nous envoie les précisions suivantes qui ont échappées à la journaliste du Monde. C'est Yvette ROUDY (photo ci-dessous) qui a été la première à se faire appeler « *Madame LA ministre* », en 1981, alors qu'elle avait été nommée ministre déléguée auprès du premier ministre, ministre des Droits de la femme (1981 - 1984), « *ce qui avait plongé le Secrétaire Général de l'Elysée dans le plus grand embarras* ». Seule Huguette BOUCHARDEAU avait suivie Yvette ROUDY. Et, lorsque elle a signé la circulaire recommandant la féminisation des titres et des professions en 1986, alors qu'elle était ministre des Droits de la femme (1984 - 1986), c'est Maurice DRUON qui - au nom de l'Académie Française - se serait élevé contre cette décision.



3 - Egalité dans la vie professionnelle

Egalité professionnelle chez Moët & Chandon - Ruinart

Liaisons Sociales, du 24 janvier annonce que l'établissement d'Épernay **Moët & Chandon - Ruinart** (synthèse du 5 août 2011) qui emploie 1 400 salariés, a signé, le 20 décembre 2011, avec les trois syndicats CFTD, CFE-CGC et CGT, un accord en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle, visant à garantir une égalité de traitement aux collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle. Cet accord comporte des dispositions, encore peu nombreuses, sur l'aide de l'employeur à la prise des congés de présence parentale et de solidarité familiale.



Les (bonnes) intentions des recruteurs

« Alors que la croissance française s'effondre, les entreprises font preuve de prudence dans leurs prévisions d'embauche. Mais cette année, contrairement à 2008, les intentions des 100 premiers recruteurs se maintiennent » annonce **Challenges** dans son numéro du 12 janvier annonçant « 230 000 emplois à saisir ». L'hebdomadaire économique donne la parole à plusieurs recruteurs comme par exemple Jean-Luc BERARD, DRH de **Safran**, équipementier international de haute technologie, dont la petite phrase est mise en exergue : « nous aimerions embaucher 30 à 40 % de femmes au lieu de 25 %. Alors, avec l'association *Elles bougent*, nous essayons d'intéresser lycéennes et étudiantes ». (Nous avons évoqué l'association **Elles bougent** dans nos synthèses des 3 mai 2010, 7 janvier et 8 avril 2011).

Elle connaît BNP Paribas dans le détail

Sous le titre « Elle connaît BNP Paribas dans le détail », **Challenges** du 19 janvier dresse un portrait de Marie-Claire CAPOBIANCO, responsable de la Banque de détail à **BNP Paribas** (synthèse du 6 décembre 2011). Celle qui a été surnommée par la presse économique « l'Autodidacte de BNP Paribas » a fait carrière dans le groupe rappelle **Challenges** : « direction d'agences, passage à l'Inspection générale du groupe. Elle a ensuite développé l'activité de banque privée ». L'hebdomadaire présente son atout (« une connaissance parfaite des métiers de la banque au détail ») et son défi (« combiner révolution technologique et qualité de relation clients »).

Le Conseil d'Etat accueille une promotion de l'ENA exclusivement féminine

Comme chaque année, de nouveaux auditeurs issus de l'**Ecole nationale d'administration** (ENA) intègrent le **Conseil d'Etat** à l'issue de leur scolarité. Pour la deuxième fois de son histoire, le **Conseil d'Etat** accueille une promotion exclusivement féminine. En effet, parmi les neuf femmes de la promotion Jean-Jacques ROUSSEAU classées dans les quinze premières places à la sortie de l'ENA, cinq d'entre elles ont choisi de rejoindre la plus haute juridiction administrative. Il s'agit de Julia BEURTON, Natacha CHICOT, Leïla DEROUICH, Maïlys LANGE et Esther DE MOUSTIER.

Une convention collective pour les métiers des services à la personne

« Les métiers de services à la personne ont enfin une convention collective », annoncent **Les Echos** du 25 janvier, précisant que les deux fédérations professionnelles du secteur ont signé lundi une convention collective avec les syndicats CFTC et CFE-CGC, prévoyant qu'elle « va contribuer à structurer le secteur, handicapé par un climat d'incertitude sur le plan fiscal ».

Trois femmes à la tête des leaders mondiaux de la technologie

Les pages saumon du **Figaro** du 20 janvier ont consacré une page aux « Trois femmes à la tête des leaders mondiaux de la technologie ». Avec la prise de fonction au 1^{er} janvier de Ginni ROMETTY, la directrice générale d'**IBM**, le quotidien souligne en effet qu'« elle est ainsi entrée dans le club très fermé des femmes les plus puissantes de la planète ». En effet, avec Meg WHITMAN à la tête de **HP**, « les deux plus grands groupes mondiaux de technologie sont dirigés par des femmes ». **Le Figaro** compte également Ursula BURNS qui est à la tête du **Xerox** depuis 2010, un groupe où « elle débuta par un job d'été »... Dans un encadré le quotidien cite une autre dirigeante de société informatique : « nous devons travailler plus dur que les hommes ». Le journal évoque aussi dans un autre article « les deux dames de fer de l'agroalimentaire » qui « ont révolutionné le profil de leurs groupes », **Kraft** (Irene ROSENFELD) et **Pepsi** (Indra NOOYI), « depuis qu'elles en ont pris les rênes ».



Petrobras, premier géant du pétrole bientôt dirigé par une femme

Pour la première fois, un des géants du pétrole va être dirigé par une femme. Aujourd'hui chargée de la division gaz & électricité de **Petrobras**, Maria das Graças SILVA FOSTER va prendre la direction du groupe brésilien à l'issue d'un conseil d'administration prévu le 9 février. Agée de cinquante-cinq ans, elle est considérée comme proche de la présidente du Brésil, Dilma ROUSSEFF. Jusqu'à présent, jamais une femme n'avait dirigé une compagnie pétrolière de cette taille (**Les Echos** du 24 janvier).

Soudan : l'école des femmes

Sous le titre « L'école des femmes », **Le Monde Magazine** du 14 janvier a publié un très beau reportage photographique de Laura PANNACK au Soudan du sud qui a obtenu en juillet dernier son indépendance. La photographe s'est rendue, avec un journaliste du **Monde**, au Soudan du sud. « Dans cet Etat en construction, l'éducation, surtout celle des filles est un chantier immense : huit Sud-Soudanaise sur dix sont illettrées » indique le magazine qui s'est rendu à Wau, où « la Fondation Don Bosco enseigne aux femmes des métiers d'hommes. Pour qu'elles accèdent, à leur tour, à l'indépendance ».



4 - Parité politique

« Présidente : le grand défi » de Marlène COULOMB-GULLY

Marlène COULOMB-GULLY professeure de communication à l'université de Toulouse-Le Mirail, vient de publier chez **Payot** « Présidente : le grand défi. Femmes, politique et médias ». Selon le résumé, « *si les femmes de pouvoir ont toujours existé, les femmes chefs d'États, démocratiquement élues, restent l'exception. En France, le fait est inédit, même si plusieurs d'entre elles se sont portées candidates depuis la première élection du président de la République au suffrage universel en 1965. Elles sont neuf en attendant celles qui, dans leur sillage, relèveront à nouveau le grand défi de l'investiture suprême. Toutefois le geste, voire la geste, de ces pionnières reste avant tout symbolique : aucune en effet, jusqu'en 2007, ne pouvait espérer figurer au second tour. Il n'en est que plus fort dans la rupture qu'il instaure et la brèche ainsi ouverte. C'est le regard des médias sur ces femmes politiques qui constitue l'objet de la présente étude dont la V^e République est le cadre* ».



5 - Égalité dans la vie personnelle et sociale

Baromètre de l'accueil du jeune enfant

Afin de disposer d'un outil de mesure régulier de la façon dont s'est déroulée la rentrée de septembre 2011 pour les parents de jeunes enfants d'une part et pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) d'autre part, la **Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)** a mis en place un baromètre de l'accueil du jeune enfant, dont les résultats de la première édition sont présentés dans le dernier numéro (n° 118 de janvier 2012) de **L'essentiel**, la publication électronique de la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la CNAF. La CNAF constate « *une situation globalement satisfaisante* » et « *des marges de progrès* ».

[Télécharger le bulletin sur le site de la CNAF](#)

Maternité ne rime pas avec sérénité

Le Monde du 6 décembre 2011 indiquait que « *bombardées d'annonces plus ou moins alarmistes, les futures mamans s'inquiètent pour elles et leurs bébés* ». Le quotidien revenait sur toutes les informations, et les messages contradictoires, soulignant les risques auxquels les mères ou leurs bébés seraient exposés. Et le journal de citer en exergue une sage-femme : « *des mères finissent par en rire : il ne faut plus manger, plus se laver, plus nourrir son bébé* »... En marge de l'article **Le Monde** annonce le lancement de l'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) qui sera menée sur plus de 20 000 enfants pour étudier les effets de l'exposition aux polluants.

Mobilisations contre les fermetures de maternité

Les mobilisations contre les fermetures de maternité (synthèses des 30 juillet 2010, 29 mars et 8 avril, 24 août et 14 septembre 2011) ne marquent pas le pas en 2012. « *Les Bluets refusent l'usine à bébés* » : **L'Humanité** du 24 janvier annonce la manifestation organisée le jour même pour défendre la maternité parisienne « *pour dire non à la logique de rentabilité qui menace l'éthique et l'existence de l'établissement historique* ». « *Maternité des Lilas, maternité des Bluets, maternité de l'hôpital Saint-Antoine... même combat* » indiquait le site du **Parisien** le 25 janvier revenant sur l'action des collectifs de défense et d'usagers. « *La maternité des Lilas, c'est une famille, un foyer* » témoignait des usagers dans **Libération** le 11 janvier. « *La fermeture menace. Infirmières, puéricultrices, et gynécologues seraient alors laissées sur le carreau* » indique le quotidien qui estime que « *si les usagers sont moins mobilisés qu'aux dernières manifestations, les salariées de la maternité ne lâchent rien: Les Lilas ne peuvent disparaître* ».



Manifestation contre l'avortement à Paris

Plusieurs milliers de personnes ont participé dimanche 22 janvier dans l'après-midi à la 8^e « Marche pour la vie » organisée par une quinzaine d'associations opposées à l'avortement, qui ont souhaité interpeller les élus, à trois mois de l'élection présidentielle. Selon **l'Agence France Presse**, les manifestants « *brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "des lois pour la vie", "l'avortement tue" ou encore "avortement, euthanasie, ça suffit!", et criaient des slogans tels que "pour les présidentielles, protégeons l'essentiel"* ». L'agence souligne que « *les associations organisatrices réclament notamment l'abrogation de la loi Veil de 1975 qui a légalisé l'avortement et la mise en place d'une "vraie politique d'aide aux familles, avec un effort particulier au profit des mères en difficulté* ». Une revendication que reprend **La Croix** du 23 janvier qui titre « *Une huitième « Marche pour la vie » pour interpeller les candidats* ». Le même jour **L'Humanité** mettait en cause, dans sa rubrique « C'est un scandale », le député Christian VANNESTE accusé par le quotidien communiste de soutenir la « Marche pour la vie » et de s'attaquer à l'avortement.

Tests prénatals pour déterminer le sexe du fœtus ou son géniteur

En août et septembre 2011, tous les grands journaux avaient évoqué dans leurs colonnes les nouveaux tests de diagnostic prénatal, disponible sur le Web et très faciles d'utilisation. Certains déterminent le sexe du fœtus dès la 7^e semaine de grossesse. **Le Soir** du 10 août 2011, **Le Point** du 25 août, **Le Figaro** du 22 août, puis **Libération** du 31 août et **La Croix** du 27 septembre (qui y consacraient de dossiers) soulignaient bien sûr les progrès de cette technologie mais aussi les dérives possibles en particulier le déséquilibre des naissances entre filles et garçons dans certaines populations. D'autres tests prénatals permettent d'identifier le géniteur dès la 9^e semaine. **Le Parisien** du 24 août 2011 rappelait que « *cette avancée scientifique* » soulevait « *des problèmes* » et restait « *illégale en France* ». **Le Figaro** du 27 novembre y voyait lui « *un test de paternité précoce contre l'infidélité* » !

La pilule pour les religieuses ?

La une du **Quotidien du Médecin** du 9 décembre 2011 avait de quoi surprendre. « *La pilule pour les religieuses ?* » se demandait le quotidien spécialisé, illustrant son propos par la photo de deux d'entre elles. La question était également posée quelques jours plus tard sur une pleine page par **Le Soir** avec une photo de religieuse sur une plage : « *Faut-il donner la pilule aux nonnes ?* ». Les deux journaux reprenaient en fait une très sérieuse étude de deux chercheurs australiens montrant que la maternité, ou l'administration d'hormones, protégeraient contre les cancers, et que pour éviter ceux-ci chez les religieuses il faudrait leur administrer la pilule. **Le Figaro** du 8 décembre expliquait lui que « *l'idée provocatrice* » des deux chercheurs était surtout un « *coup médiatique (efficace !)* ».



6 - Lutte contre les violences

La seule espèce dont les mâles tuent les femelles



« *Qu'est-ce que l'Homme ?* » a demandé **Sciences et Avenir** à cent personnalités scientifiques pour un numéro hors-série daté de janvier-février 2012. Sur une proposition de Rachel MULO, l'anthropologue Françoise HERITIER, professeure émérite au Collège de France, livre sa réponse à la question sous le titre « *L'Homme : La seule espèce dont les mâles tuent les femelles* ». Pour Françoise HERITIER, « *le comportement d'agression des hommes à l'égard des femmes n'est pas un effet de la nature animale et féroce de l'Homme, mais de ce qui fait sa différence, qu'on l'appelle conscience, intelligence ou culture* »... « *C'est parce que l'Homme est un produit de la culture que, seul parmi les*

espèces animales, il pense avoir le droit de frapper ou de tuer des femmes dont il pense qu'elles sont à sa disposition » écrit-elle. « *Mais c'est aussi, puisqu'il ne s'agit pas d'une « nature » contraignante de l'Homme, une raison de croire en la possibilité d'un bouleversement radical de ces représentations archaïques infondées parvenues jusqu'à nous.* ». A lire également dans ce numéro les contributions du sociologue Eric FASSIN, de l'anthropologue Sarah Blaffer-Hrady, de la biologiste Anne FAUSTO-STERLING (spécialiste du genre) ou encore de la neurobiologiste Catherine VINCENT.



[Retrouver le texte sur le site de Sciences et Avenir](#)

Expérimentation du bracelet électronique

« *Bracelets électroniques, les femmes battues enfin protégées ?* » se demande **Femme Actuelle** du 23 janvier consacrant deux pages aux expérimentations mises en place. « *Depuis le début du mois, le dispositif a été mis en place à Amiens, Aix-en-Provence et Strasbourg* ». « *Un test grandeur nature qui suscite déjà la polémique auprès des associations de victimes* » estime l'hebdomadaire qui cite « *les critères nécessaires à l'application du bracelet chez les conjoints violents* » ou « *le coût (...) cinq fois plus cher que le téléphone portable* » expérimenté dans d'autres départements. Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale a répondu à trois questions de l'hebdomadaire pour souligner que l'objectif est « *d'éviter la récurrence* ». Elle rappelle qu'il a fallu lever un certain nombre d'obstacles juridiques et techniques avant cette mise en place et estime que l'on peut très bien concilier plusieurs dispositifs dans l'intérêt des victimes. Roselyne BACHELOT-NARQUIN annonce qu'une évaluation sera menée en 2013 pour étudier l'efficacité des bracelets électroniques et des téléphones d'alertes.

Marcela Iacub et les féministes

« *Education textuelle* » (**Libération** du 1^{er} octobre 2011), « *Madame ou mademoiselle* » (15 octobre), « *Le sexe, comme des bêtes* » (29 octobre), « *Entre viol et consentement* » (12 novembre), « *Ma fille, ma pute, mon amour* » (21 janvier 2012), à l'occasion de la sortie de son ouvrage, nous nous promettons (synthèse du 13 janvier) de revenir sur les chroniques hebdomadaires de Marcela IACUB publiées chaque samedi par **Libération** sous le titre « *A contresens* » (synthèse du 20 septembre 2011). Marcela IACUB, avec un indéniable talent littéraire et une « *feministophobie* » redoutable, donne donc son avis sur tous nos sujets d'actualité. La juriste vient de sortir aux éditions **Fayard** « *Une Société de violeurs ?* », un essai, dans lequel, selon l'éditeur, « *Marcela Iacub analyse le contenu de ces nouvelles revendications juridiques ainsi que les risques qu'elles font peser sur nos libertés, les rapports entre les sexes et l'émancipation des femmes* ». « *C'est parce que le viol est un crime particulièrement grave qu'on ne peut pas accepter qu'il soit instrumentalisé par une idéologie faisant de la haine des hommes et de l'horreur du sexe ses principaux objectifs politiques* » estime l'auteure. « *Il est peut-être temps d'entendre une voix féministe alternative pour tenter de comprendre ce qui s'est réellement joué en France à l'occasion de cette affaire* » ajoute **Fayard**. **Le Nouvel Observateur** (5 janvier) et **L'Express** (11 janvier) ont déjà rendu compte de l'ouvrage de la juriste. « *Féminisme, sexe, discours amoureux, cette chercheuse se plaît à retourner les idées reçues pour troubler les esprits* » explique le « *Nouvel Obs* », « *mais son nouvel essai ne convainc pas* » juge l'hebdomadaire sous le titre « *Sexus philosophicus* ». **L'Express** de son côté classe sa critique sous le surtitre « *Polémique* » et souligne que « *dérangante, la juriste dénonce l'évolution répressive de la société, au prétexte du combat contre le viol* » et « *la violation de la présomption d'innocence dans l'affaire du Sofitel* ». « *Elle y voit la pression des féministes... qui répliquent* » dans les colonnes du magazine : « *oui, le viol est un crime sexiste* ». En 2011 Marcela IACUB avait pris position contre la pénalisation des clients de la prostitution (synthèse du 27 avril) et avait publié de nombreux textes à propos de l'affaire DSK (synthèses des 24, 30 mai, 29 juin et 31 août).



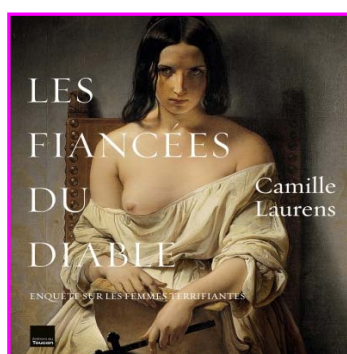
Explosion des crimes sexuels dans l'armée américaine

Selon une information du **Figaro** (20 janvier), qui cite un rapport de l'armée, depuis 2005, le nombre de viols commis par des soldats américains a presque doublé, largement au-dessus des statistiques nationales. Le document révèle que 2 811 crimes violents ont été commis en 2011, sur une base à l'étranger ou sur le sol américain, dont presque la moitié de nature sexuelle. Et l'état-major s'attend à ce que cet écart augmente encore dans les prochaines années. Selon le rapport, c'est l'une des conséquences des traumatismes subis après dix ans de guerre en Afghanistan et en Irak. Les blessures psychologiques subies par les militaires peuvent causer d'énormes dégâts après leur réinsertion. En 2011, plus de la moitié des crimes recensés ont ainsi été commis sur des civils.

7 - Culture, communication

Les fiancées du diable, les sorcières et les couleurs du désir

Les éditions du **Toucan** publient « Les Fiancées du diable. Enquête sur les femmes terrifiantes » de Camille LAURENS est agrégée de lettres modernes. « *Loin d'incarner les seules valeurs de douceur, d'amour, d'angélisme, de générosité, la femme reste aussi, dans l'imaginaire collectif, une créature mystérieuse et inquiétante (...). Dénoncée comme fatale, poursuivie comme sorcière, (...). C'est sur elles que semble se cristalliser une terreur profonde, où le fantasme l'emporte* » annonce le résumé. « *Les arts, notamment la littérature et la peinture, matérialisent ces représentations souvent inconscientes, dont les formes ont évolué dans le temps. L'ouvrage se propose d'enquêter parmi ces multiples images afin de mieux comprendre, au fil des siècles et des œuvres, les ressorts profonds d'une angoisse à la fois archaïque et universelle, qui est peut-être la cause secrète de la violence des hommes* ». (« *Camille LAURENT décrypte les femmes dans l'art dans une enquête frissonnante* », **Elle** du 18 novembre 2011). **L'Express** signalait également la sortie de l'ouvrage et y consacrait une chronique annonçant aussi la publication chez le même éditeur de « Les Couleurs du désir. Ces femmes sans qui les chefs d'œuvre n'existeraient pas » de Nathalie KAUFMANN. Un livre « *passionnant et émouvant* », selon l'hebdomadaire, qui retrace « *la genèse des plus grands chefs d'œuvre à travers la relation du peintre et de son modèle* ». On en profitera pour signaler l'exposition « Sorcières. Mythes et réalités » au **Musée de La Poste** à Paris jusqu'au 31 mars 2012 (« *Les sorcières, c'est du sérieux* » **Le Parisien** du 5 décembre, « *La « sorcière » entre réalité historique et croyance populaire* » **La Croix** du 30 décembre).

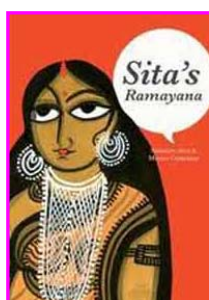


Pop : où sont les hommes ?

Il y a déjà un moment que nous suivons le buzz sur la Toile autour de la chanteuse Lana DEL REY (photo). La presse découvre à son tour la nouvelle venue dans le monde la chanson populaire (**Le Parisien** du 2 janvier, **Marie Claire** de février, **Elle** du 20 janvier, **Le Soir** du 21 janvier, **Le Monde Magazine** du 22 janvier, **L'Express** du 25 janvier...). **Le Figaro** du 21 janvier profite de cette arrivée pour signaler que « *les chanteuses monopolisent la pop* ». Selon le quotidien, le genre « *échappe désormais aux chanteurs* ». Et parodiant Patrick JUVET se demande « *où sont les hommes ?* ».



Inde : le Ramayana côté femmes



Courier International du 5 janvier signalait la publication en Inde de la grande épopée indienne, dans une perspective féminine, par une auteure de Bangalore, Samhita ARNI, qui « *donne la vedette non plus au prince Rama, mais à son épouse Sita, qui raconte l'histoire* » : « *Qu'a-t-elle ressenti lorsqu'elle a été enlevée et tenue en captivité ? Etait-elle en colère quand, après l'avoir délivrée, Rama a douté de sa pureté ? S'est-elle sentie humiliée quand on lui a demandé de prouver publiquement sa virginité ?* »...

8 - Agenda

Egalité des genres : un genre d'égalité ?

L'**Association Jean Monnet** organise le **vendredi 27 janvier** à Bazoches-sur-Guyonne (Yvelines) un colloque intitulé « *Egalité des genres : un genre d'égalité ? Etat des lieux, exemples de réussites et perspectives pour l'après 2013* ». Trois tables rondes au programme : « *L'égalité des genres dans les parcours de formation et d'insertion* », « *L'égalité des genres à l'épreuve du monde du travail* » et « *Egalité des genres et société civile* ».



[Retrouver les informations et le programme](#)

Le Café de l'Institut Emilie du Châtelet



L'**Institut Emilie du Châtelet (IEC)** organise un « *Café* » le **mardi 31 janvier** de 19 h. à 21 h. au restaurant La Baleine du Jardin des Plantes à Paris. Ce « *Café* » se tiendra sur le thème « *Libraires et éditrices féministes* ». Les échanges interviendront à partir des témoignages de la libraire **Violette and Co**, les éditions **Talents Hauts** et les éditions **iXe**.

[Pour en savoir plus sur le site de l'IEC](#)

Appel à Communications

L'Appel à communication pour le 6^e Congrès international des recherches féministes francophones qui se déroulera du 29 août au 2 septembre 2012 à Lausanne est en ligne. Les communications peuvent être proposées jusqu'au **mardi 31 janvier**.

[Retrouver les thèmes des ateliers et l'appel à contributions](#)



Égalité professionnelle et parentalité : le pacte introuvable ?

Le **mardi 7 février** à 18 h, **PRESAGE** et **Femme et Société** recevront Brigitte GRESY à Sciences Po sur le thème « Egalité professionnelle et parentalité : le pacte introuvable ? ».

[Pour en savoir plus sur le site de PRESAGE](#)

« Blandine et les siens » au cinéma Le Nouveau Latina

Le **centre audiovisuel Simone de Beauvoir** recevra Emmanuelle DE RIEDMATTEN, documentariste suisse, pour la projection de son film « Blandine et les siens » au cinéma Le Nouveau Latina à Paris le **jeudi 2 février** à 20 h. En 1994, Blandine-Pacifique a onze ans lorsque son père, sa mère et son frère, des Tutsis de Butaré, sont massacrés durant le génocide du Rwanda. Blandine est recueillie par Odette, une voisine Hutu qui, après quelques semaines, l'emmène dans son exil au Zaïre...

<http://www.centre-simone-de-beauvoir.com/>



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>